

Bordereau de signature

DEL2019_0117



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/07/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/07/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-07-04)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_ 0117

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JUIN 2019,
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 28 juin, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VSKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VSKOVIC, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ (arrivée à 19h30 au point n°5), Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. TIENG qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER,
Mme NATALE qui a donné pouvoir à Mme CAMARA,
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à Mme MONIER,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI,
M. VACHEZ qui a donné pouvoir à M. VSKOVIC,
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M. FONTAINE (jusqu'au point n°4),
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. DIOGO,

ABSENTS : Mme DODOTE, M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M. NGUYEN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAYOULOU NIAMBA.

Point 5: Validation de l'annexe B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions du Compte Administratif 2018.

- suite DEL2019_

0117

Portant validation de l'annexe B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions du compte administratif 2018 (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2313-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'arrêté du compte administratif 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance 29 mars 2019,

CONSIDÉRANT que l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, énonce que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le compte administratif est assorti en annexe, de la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions,

CONSIDÉRANT que pour la séance du Conseil Municipal du 29 mars dernier, durant laquelle l'adoption du compte administratif 2018 était à l'ordre du jour, l'évaluation des concours sous forme de prestations en nature n'avait pu être totalement clôturée,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, l'annexe B1.7 complète du compte administratif 2018 portant liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions est portée à la validation lors de la présente séance,

CONSIDÉRANT que l'évaluation des subventions en nature attribuées aux associations repose sur le calcul du coût de mise à disposition des bâtiments communaux, ainsi que s'agissant de l'association de handball et de l'association de football du coût de mise à disposition régulière de cars pour les déplacements en compétition ; que le coût de mise à disposition des bâtiments est établi sur la base des charges de fonctionnement (fluides, intendance, maintenance, personnel) et de la valeur locative cadastrale ; que ce coût s'élève à 0,065 €/m²/h ; qu'il est précisé que :

- s'agissant de la Maison des Fêtes Familiales, il est procédé à l'intégration, en sus de la surface mise à disposition, de la surface des abords à hauteur de 30 % car cet équipement dispose d'un parking dédié ;
- le coût de mise à disposition des espaces sportifs extérieurs intègre la seule valeur locative cadastrale (les charges étant déjà attachées aux bâtiments annexes constitués des vestiaires) mais la surface retenue comprend, en sus de la surface de terrain, les abords (espaces entretenus) ; la valeur cadastrale des terrains a été estimée à un tiers de celle des bâtiments, soit 0,008 €/m²/h et la surface des abords est évaluée à 10 % de la surface des terrains mis à disposition ; la mise à disposition des espaces extérieurs s'accompagne toujours de la mise à disposition de vestiaires qui font donc l'objet d'un calcul assis sur le coût susmentionné de 0,065 €/m²/h,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, lors de sa réunion du 17 juin 2019,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

VALIDE l'annexe B1.7 du compte administratif 2018 portant liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions (document joint en annexe).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le 04 JUL. 2019
Affiché en Mairie le 04 JUL. 2019
Publié au RAA le 04 JUL. 2019

04 JUL. 2019

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		B1.7
B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)		
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
Amicale du Personnel	96 839,00	21 104,00
Secours populaire	3 859,67	5 925,42
Secours catholique	3 859,67	
Les restaurants du Cœur	3 859,67	
ARAC association républicaine des anciens combattants	500,00	1 411,15
FNACA	100,00	
Amicale des anciens combattants de Noisiel	500,00	1 411,15
Ecole de musique de Champs sur Marne	1 911,00	
Anciens communaux de Noisiel	150,00	276,90
Association Boronu	686,00	
ADRAF	169,00	
ASL Allée des Bois	1 000,00	
Association du Conseil Citoyen des 2 parcs Lizard	1 470,00	
Provision Résidentialisation Squares Alain et Politzer	8 000,00	
FCPE Allée des Bois maternelle	118,00	
FCPE Ferme du Buisson maternelle	118,00	
FCPE Jules Ferry maternelle	94,00	
FCPE Tilleuls maternelle	142,00	
Coopérative OCCE Allée des Bois maternelle	392,00	
Coopérative OCCE Bois de la Grange maternelle	450,00	
Coopérative OCCE Ferme du Buisson maternelle	399,00	
Coopérative OCCE Maryse Bastié maternelle	325,00	
Coopérative OCCE Noyers maternelle	312,00	
Coopérative AGEMT Tilleuls maternelle	469,00	
FCPE Allée des Bois Primaire	212,00	
FCPE Buisson Primaire	188,00	
FCPE Jules Ferry Primaire	164,00	
FCPE Tilleuls Primaire Primaire	212,00	
Coopérative OCCE Allée des Bois Primaire	642,00	
Coopérative OCCE Bois de la Grange Primaire	501,00	
Coopérative OCCE Ferme du Buisson Primaire	646,00	
Coopérative OCCE Jules Ferry Primaire	600,00	
Coopérative OCCE Noyers Primaire	400,00	
Coopérative ACEET Tilleuls Primaire	693,00	
OCCE GS Jules Ferry Primaire projet actions éducatives innovantes	600,00	
OCCE GS Bois de la Grange Primaire projet actions éducatives innovantes	800,00	
OCCE GS Maryse Bastié maternelle projet actions éducatives innovantes	400,00	
OCCE GS Ferme du Buisson Maternelle projet actions éducatives innovantes	200,00	
OCCE GS Allée des Bois Maternelle projet actions éducatives innovantes	300,00	
OCCE GS Bois de la grange Maternelle projet actions éducatives innovantes	800,00	

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.7
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		
B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)		
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
VLAN Animation	3 000,00	14 545,66
Droit de citer des femmes	285,00	5 094,15
Warning	285,00	5 642,00
Noisiel Echecs	143,00	
Noisiel Echecs	350,00	
Antre du dragon	143,00	9 733,04
Ciel de Nuit	100,00	265,20
Le rucher Noisélien	285,00	
Dansons	100,00	1 755,00
Ecoutécris	100,00	
Ecoutécris	150,00	
FONJEP FRMJC	78 261,00	
Maison pour tous Lizard	384 925,00	479 564,41
Club des poètes du Val Maubuée	238,00	
Compagnie Rue de la Lune	262,00	
La compagnie du Loup	543,00	
Quartiers de chocolat héberge collectif des artivores	300,00	2 116,73
Connaissance du Val Maubuée	688,00	
Club amitié des séniors	1 772,00	10 786,08
ASACN PETANQUE	300,00	35 823,72
ASACN AEROMODELISME	300,00	
BADMINTON CLUB DE NOISIEL	600,00	41 349,98
MLV BASKET VAL MAUBUEE	10 900,00	72 795,45
MLV BASKET VAL MAUBUEE	1 000,00	
ASAN JUDO	3 600,00	15 729,81
NOISIEL FOOTBALL CLUB	18 000,00	75 151,90
NOISIEL LOGNES ATHLETISME	2 300,00	1 853,93
CNVM NAGEURS DU VAL MAUBUEE	900,00	
HANDBALL CLUB DE NOISIEL	8 700,00	81 971,18
LES LUZARDINS	300,00	5 203,19
TENNIS CLUB DE NOISIEL	4 600,00	185 289,30
VLAN SPORTS	1 950,00	
VOVINAM VIET VO DAO	1 050,00	20 111,26
KYUDO DU VAL MAUBUEE	300,00	
CLUB ROLLERS FRFB	1 050,00	
NOISIEL FUTSAL ACADEMY	300,00	25 850,60
TAEKWONDO CLUB DU Val Maubuée	300,00	1 728,44
NOISIEL BASKET	1 200,00	33 722,47
DIOUKABOXING	500,00	13 039,85
NOISIEL NANBUDO CLUB	250,00	7 053,47
A.S.U. LYCEE G DE NERVAL	200,00	
A.S.U. LYCEE RENE CASSIN	150,00	
UNSS COLLEGE LA MAILLIERE	200,00	
UNSS COLLEGE DU LUZARD	300,00	
A.S.U. COLLEGE ARCHE GUEDON	100,00	
Noisiel Echecs	700,00	5 520,32

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.7
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		
B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)		
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations		
Ecole de Cambodgien de Marne La Vallée	0,00	13 029,54
ANPAA	0,00	1 854,13
Relais Jeunes	0,00	238,68
Association Anne Marie JAHOUVEY	0,00	3 291,60
VYV Care	0,00	14,04
Association Comorienne du Val Maubuée	0,00	1 945,32
A.S. GERARD DE NERVAL	0,00	10 091,54
A.S. LA MALLIERE	0,00	8 610,26
A.S. RENE CASSIN	0,00 €	16 074,24
A.S. Collège du Lizard	0,00 €	13 585,25
Audax Club Cyclotourisme	0,00	482,63
CIRCUITS COURTS	0,00	2 527,85
E.F.S. Don du sang	0,00	901,55
Gym. Club de Lognes	0,00	8 918,91
LATIN GROOVE	0,00	13 219,37
OCRIEST Journée annuelle de service	0,00	366,68
Secteur Pastoral	0,00	1 961,70
La Voix de Santo Amaro	0,00	3 459,04
VLAN KARATE	0,00	5 727,44
VLAN T.T.	0,00	34 546,33
VLAN GYM	0,00	14 346,04
VLAN KENDO	0,00	13 431,49
Académie du Dragon Bleu	0,00	2 789,28
ACLAM	0,00	1 120,60
ARZAF	0,00	742,56
Association Culturelle Comorienne	0,00	6 285,04
Association des Totems	0,00	1 734,20

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.7
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		
B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)		
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
Association Culturelle Franco-Musulmane	0,00 €	1 419,60
Famille Réunies de la Ferme du Buisson	0,00 €	806,00
Familles Unies	0,00 €	236,60
Franco Tamoul	0,00 €	2 730,00
Nattiyaoli	0,00 €	812,18
OUMA	0,00 €	4 331,60
Toloman	0,00 €	7 209,93
Vivre Ensemble	0,00 €	602,94
Voisins de Paniers	0,00 €	596,23
Contrat d'objectif – HANDBALL CLUB DE NOISIEL	6 900,00	
Contrat d'objectif – BADMINTON CLUB DE NOISIEL	400,00	
Contrat d'objectif – MLV BASKET VAL MAUBUEE	4 600,00	
Contrat d'objectif – VLAN SPORTS	1 450,00	
Contrat d'objectif – NOISIEL LOGNES ATHLETISME	2 000,00	
Contrat d'objectif – NOISIEL FOOTBALL CLUB	6 000,00	
Contrat d'objectif – ASAN JUDO	800,00	
Contrat d'objectif – TENNIS CLUB DE NOISIEL	1 000,00	
Personnes Physiques		
Autres		
M. BORNERT GUY	2 830,99	
Graines d'artistes - Rabab BOUJNANE	500,00	
Graines d'artistes - Laetitia KWOK	300,00	
Graines d'artistes - Lucien HUA	66,67	
Graines d'artistes - Eloise NIZAN	66,67	
Graines d'artistes - Bettina LEFEBVRE	66,67	
Aide au stage BAFA – Chloé BROUARD	100,00	
Aide au projet jeune majeur – Kévin CORBIN	300,00	
Personnes de droit public		
Etablissement Public		
CCAS	125 000,00	
Centre des Monuments Nationaux Projet Château de Champs Collège	2 000,00	
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	0,00 €	3 013,34
TOTAL GENERAL	819 442,01	1 384 879,49

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.7
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		
B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)		
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations AMICALE DU PERSONNEL SECOURS CATHOLIQUE SECOURS POPULAIRE LES RESTAURANTS DU CŒUR A.R.A.C. F.N.A.C.A. AMICALE DES ANCIENS COMBAT. NOISIEL ECOLE DE MUSIQUE DE CHAMPS S/MARNE ASSOCIATION BORONU ASSOCIATION BORONU (Subv. Exc.) ANCIENS COMMUNAUX DE NOISIEL A.D.R.A.F. FAMILLES UNIES FAMILLES REUNIES FDB ASSOCIATION DES TOTEMS Amicale VIVRE ENSEMBLE ASSOCIATION DU CONSEIL CITOYEN DES 2 PARCS / LUZARD		
ELEMENTAIRES		
FCPE Buisson Primaire FCPE Jules Ferry FCPE ALLEE DES BOIS		
MATERNELLES		
FCPE Ferme du Buisson FCPE Maryse Bastié FCPE ALLEE DES BOIS		
COOPERATIVES ELEMENTAIRES		
OCCE Allée des Bois OCCE Bois de la Grange OCCE Ferme du Buisson OCCE Jules Ferry OCCE Noyers ACEET Tilleuls		
COOPERATIVES MATERNELLES		
OCCE Allée des Bois OCCE Bois de la Grange OCCE Ferme du Buisson OCCE Maryse Bastié OCCE Noyers AGEMT Tilleuls		
AEI (Projet d'Actions Educatives Innovantes)		
OCCE JULES FERRY ELEMENTAIRE OCCE Allée des Bois ELEMENTAIRE OCCE GS Bois de la Grange Primaire OCCE Ferme du Buisson Maternelle OCCE GS Allée des Bois Maternelle Association Franco Formosane Ecole de Cambodgien de Marne La Vallée		

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.7
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		
B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)		
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations VLAN ANIMATION DROIT DE CITER DES FEMMES TOLOMAN WARNING NOISIEL ECHECS ACADEMIE DU DRAGON BLEU ANTRE DU DRAGON LATIN GROOVE CIEL DE NUIT LE RUCHER NOISELIEN (RUCHER LOGNOT) DANSONS CLUB DES POETES DU VAL MAUBUEE COMPAGNIE RUE DE LA LUNE LA COMPAGNIE DU LOUP QUARTIER DE CHOCOLAT ACLAM ARAZF AS CULTURELLE COMORIENNE AS CULTURELLE FRANCO MUSULMANE OUMA FRANCO TAMOUL LA VOIX DE SANTO AMARO VOISIN DE PANIERS CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX / CHÂTEAU DE CHAMPS EPAMARNE PARTENARIAT WORKSHOP EUROPAN 13 CONNAISSANCE DU VAL MAUBUEE CLUB AMITIE DES SENIORS FONDATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE AIDOM EXPERT ADESSA Association Anne Marie JAHOUVEY ANPAA Relais Jeunes FONJEP MPT /MJC de Noisiel ASACN PETANQUE ASACN AEROMODELISME BADMINTON CLUB DE NOISIEL MLV BASKET VAL MAUBUEE ASAN JUDO NOISIEL FOOTBALL CLUB NOISIEL FOOTBALL CLUB (Subv.Excep.) NOISIEL LOGNES ATHLETISME HANDBALL CLUB DE NOISIEL HANDBALL CLUB DE NOISIEL (Subv.Excep.) LES LUZARDINS CNVM NAGEURS DU VAL MAUBUEE		

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.7
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		
B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)		
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations VLAN SPORTS VLAN KARATE VLAN T.T. VLAN GYM VLAN KENDO VOVINAM VIET VO DAO VOVINAM VIET VO DAO (Subv. Excep.) KYUDO DU VAL MAUBUEE TENNIS CLUB DE NOISIEL CLUB ROLLERS FRFB NOISIEL FUTSAL ACADEMY NOISIEL FUTSAL TAEKWONDO CLUB DU VAL MAUBUEE NOISIEL BASKET DIOUKABOXING A.S.U. LYCEE G. DE NERVAL A.S.U. LYCEE RENE CASSIN A.S.U. COLLEGE DE LA MAILLIERE A.S.U. COLLEGE DU LUZARD A.S.U. COLLEGE DE L'ARCHE GUEDON Audax Club Cyclotourisme Entente Marne La Vallée Judo Gym Club de Lognes NANBUDO OCRIEST SECTEUR PASTORAL CIRCUITS COURTS		
CONTRATS D'OBJECTIF HANDBALL CLUB DE NOISIEL BADMINTON CLUB DE NOISIEL MLV BASKET VAL MAUBUEE VLAN SPORTS NOISIEL LOGNES ATHLETISME NOISIEL FOOTBALL CLUB ASAN JUDO TENNIS CLUB DE NOISIEL		

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		B1.7
B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)		
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes Physiques Subvention Exceptionnelle : Ravalement M. BOURLET DE LA VALLEE Bruno 20 Rue Albert Menier 77186 NOISIEL Subvention Exceptionnelle : Aide au stage BAFA Mme NGUYEN Thi Hong Hanh 1 Square du Magnolia 77186 NOISIEL Mme BOURIAH MOLINA Yasmin 1 Allée d'Anjou 77186 NOISIEL M. AKENUANA Aristote 43 Cours des Roches 77186 NOISIEL Mme GENITEAU Elvina Akima Claire 1 Square de Normandie 77186 NOISIEL Subvention Exceptionnelle : Aide à projet Jeune Majeur M. DIACK Oumar 10 Cours du Buisson 77186 NOISIEL M. GHOULA Lokmane 19 Square d'Artois 77186 NOISIEL Mme SAGHIRI Inès 1 Square Auguste Comte 77186 NOISIEL		
Personnes de droit public Etablissement Public		
CCAS		
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €